Meuse », exécutée avec entrain par l'Harmonie de l'U. N. C., sous la direction de M. Henri Dupuis.

Une très spirituelle comédie en un acte « Premier Nuage » bien rendue par M. Dengières et Mlle Dangot, fut très appréciée des abonnés.

« Le Gendre de M. Poirier », une comédie en quatre actes, tint une bonne partie du programme de la soirée. Les artistes amateurs, notamment MM. Castreman, Lamberti, Peyrès, Dengières et Mlle Crapez, qui interprétèrent les différents rôles, incarnèrent admirablement les personnages de la pièce et obtinrent des applaudissements unanimes et mérités.

Les jolis intermèdes musicaux occupèrent les entractes. C'est aux accents de « Sambre et Meuse » que les spectateurs quittèrent la salle, heureux de la bonne soirée de divertissement que leur avaient offerte les anciens poilus.

Les Anciens Combattants ne s'arrêteront pas en si bonne voie. Espérons qu'avant la fin de l'hiver ils ne manqueront pas de donner encore une de ces fêtes si goûtées et appréciées du public lillois.

Sociétés diverses

PREVOYANTE DE L'AVENIR (rue Gambetta). — La recette se fera les 8 et 9 janvier 1921, au siège, 90, rue de l'Orphéon, de 9 h. 30 à 11 h. 30. Les certificats de vie pour les rentiers seront reçus le le premier dimanche de février 1921, avec la cotisation du sou mensuel de 1 franc.

ÉTAT-CIVIL

Mariages. — Burckbuchler Georges, rue Franklin, 7. — Wezemael René, rue Barthélemy-Delespaul, 249. — De Saint-Riquier Georges, rue d'Arcole, 22. — Sadoune René, rue Stéphenson, 29. — Fercher Robert, rue Christophe-Colomb, 58. — Dudzinski Jean, place Sébastopol, 14. — Prouvost Lucien, rue Dupuytren, 10. — Hennebert Yvonne, rue Gustave-Nadaud, 21. — Vereecke Auguste, rue Léon-Gambetta, 253. — Deconinck Odette, rue de l'Abreuvoir, 61. — Brosse Renée, rue de Launoy. — Cordon Pierre, rue Raisbonne, 49. — Colpaert Gilbert, rue Léon-Gambetta, 246. — Boes Simonne, rue d'Austerlitz, 34. — Duthoit Henri, rue Brûle-Maison, 129. — Bané Madeleine, rue Grande-Chasse, 38. — Ville Renée, rue Pierre-Legrand, 208. — Dumez Marie-Thérèse, rue du Faubourg-de-Béthune, cour Thomas. — Delet Rachel, place des Quatre-Chemins, 7.

Décès. — Lahousse Coralie, 26 ans, veuve de Jules Cambaux, place du Concert, 12. — Crucifix Paul, 48 ans 1/2, époux de Marie Bloquet, rue Brûle-Maison, 115. — De Saint-Riquier Georges, 18 heures, rue d'Arcole, 27. — Ectrepont Florine, 73 ans, veuve de Charles Ponthieu, rue Nationale, 44. — Beauvois Marie, 64 ans 1/2, célibataire, rue Duplex, 27. — Joullier Blanche, 61 ans, épouse de Félix Dumets, rue du Port, 11 bis. — Martigny Olivier, 67 ans 1/2, époux de Hélène Bridoux, rue Léon-Gambetta, 97 bis. — Blary Gustave, 55 ans, veuf de Rose Deconinck, rue de Lavenne, 6. — Sens Théophile, 77 ans, époux de Maria Nieuwenhuyze, rue Malsence, 67. — Réants Gustave, 44 ans 1/2, veuf de Marie De Capelle, rue Fombelle, 7.

Théâtres, Cinémas & Concerts

Théâtre municipal

Aujourd'hui lundi **Les Cuvriers**, drame d'Eugène Manuel, et **La Cocarde de Mimi Pinson**, opérette. Rideau à 7 heures et demie.

— Demain mardi (Tournée Baret) : **Madame Le Bureau**.

— Jeudi : **Les Saltimbanques**, opérette de Ganne, avec une attraction des Folies-Bergères.

PRINTANIA
TOUS LES JOURS
3h MATINÉE - SOIRÉE 8h
PROGRAMME
du 17 au 23 Décembre 1920
Tue-la-Mort, 8me Episode
Ce roublard de Floridor, comique
CHANSONS FILMÉES
HIVER AU CANADA, plein air
Au-delà des lois humaines
Comédie dramatique tirée de l'œuvre de Daniel JOURDA
LE PLUS BEAU CINÉMA

THÉATRE DE L'UNION
TOUS LES JOURS A 7 HEURES 1/2
DIMANCHE, JEUDI ET FÊTES : MATINÉES A 2 h. 1/2 — SOIRÉES A 7 h. 1/2

Omnia Pathé
RUE ESQUERMOISE et RUE DE PAS
Tous les soirs, Représentation à 8 h. — Tous les jours (sauf le vendredi), Matinée à 4 h.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

LA MADELEINE

SOCIETE DE TIR LA MEDELEINOISE. — Le dimanche 12 décembre, s'est terminé le concours de tir, organisé par la Société de Tir « La Madeleinoise », et nous donnons ci-dessous le résultat.

1er, Pastour, 46 ; 2e, Fol Léon, 45 ; 3e, Boussemart, 44 ; 4e, Vandelanoitte, 44 ; 5e, Helleboid, 43 ; 6e, Fol Hector, 43 ; 7e, Coedonnier, 42 ; 8e, Delavernier, 42 ; 9e, Delfrennes, 42 ; 10e, Desbonnets M., 42 ; 11e, Convert Julien, 39 ; 12e, Branswyck, 39 ; 13e, Convert Edmond, 38 ; 14e, Delequenne, 38 ; 15e, Lerouge, 37 ; 16e, Vanhee, 36 ; 17e, Moronval, 36 ; 18e, Dubar, 34 ; 19e, Piérard, 34 ; 20e, Vansteenkiste, 32 ; 21e, Grenier, 32 ; 22e, Pastour fils, 32 ; 23e, Brand Gustave, 32 ; 24e, Sorreaux, 31 ; 25e, Michel, 24 ; 26e, Bruneau, 22 ; 27e, Lerick Jean, 22.

Cette société compte organiser une caisse spéciale, pour faciliter l'achat de carabines aux jeunes gens, ainsi que l'installation dans le stand de jeux divers, billards, etc...

De cette façon, les sociétaires y trouveront le dimanche, un lieu de réunion agréable.

RONCHIN

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal de la commune de Ronchin, s'est réuni le 13 décembre, à 19 h. 30, sous la présidence du citoyen A. Delezenne, maire.

Le citoyen Dupont est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

Revision des listes électorales. — MM. Bart, Watrelot, Badoux et Delecambre, sont désignés pour la revision des listes électorales pour l'année 1921.

Etablissement du plan général d'aménagement de la région lilloise. — Après avoir pris connaissance de la lettre de M. le Maire de Lille, demandant de désigner trois délégués pour collaborer à l'établissement du plan d'aménagement de la région lilloise, le Conseil désigne : MM. A. Delezenne, maire ; R. Bart, adjoint, et E. Gallie, conseiller.

Société d'énergie électrique du Nord de la France. — Abonnement. — Le Conseil prend connaissance du nouvel avenant au cahier des charges de la Société d'énergie électrique du Nord de la France, et décide son renvoi à la prochaine réunion pour étude et renseignements.

Police d'Etat et Avis. — Le Conseil, après avoir entendu la question d'établissement d'une police d'Etat émet, à l'unanimité, un avis défavorable à cette création.

Ancien presbytère. — Bail. — Le Conseil approuve le projet de bail de l'ancien presbytère moyennant un loyer annuel de 180 francs, à partir du 1er mai 1920.

Taxe pour l'inspection des viandes. — Le Conseil fixe à 10 francs par mois et par bombe le montant de la taxe pour l'inspection des viandes.

Assurance du personnel communal et des chevaux de voirie. — Les polices d'assurance à la Compagnie « La Préservatrice » du personnel communal et des chevaux de voirie contre les accidents sont renouvelées. Il est décidé d'assurer également les deux garde-champêtres.

Gratification. — Une somme de 2.000 francs est votée à Mme Diaquin, en raison des services rendus à la commune par son mari pendant l'occupation.

Vente des chevaux du Ravitaillement. — Le Maire est autorisé à passer les marchés de régularisation pour la vente des chevaux du Ravitaillement à leurs détenteurs au prix d'achat plus une plus-value de 25 %.

Crédit. — Un crédit de 25.000 francs à prendre sur les fonds disponibles de la commune est voté pour solder le compte Saelen, concernant des fournitures faites par ce dernier au Comité municipal de ravitaillement, au cours de l'occupation.

M. le Maire fait part au Conseil que le canton de Lille Sud-Est doit faire partie la commune de Ronchin, vient d'être adopté par le département de la Sarthe.

Le Conseil se réunit ensuite à huis clos pour l'examen des différentes demandes de secours.

La séance est levée à 23 heures.

UNE FETE A L'INSTITUTION DES SOURDS ET MUETS

Les élèves de l'Institut Départemntal des Sourds-Muets et des Aveugles recevaient hier après-midi dans leur superbe immeuble de Ronchin.

Parmi les personnes qui avaient tenu à manifester toute leur sympathie aux jeunes infirmes, on remarquait autour de M. Couvin, directeur et des professeurs : M. G. Annicotte, chef adjoint du Cabinet du Préfet du Nord, représentant M. Naudin ; M. Fouquet, conseiller général et Mme Fouquet, ainsi que de nombreux amis de l'Institution.

Un magnifique concert donné par les jeunes aveugles, permit d'apprécier pleinement leurs incontestables qualités artistiques.

Cette fête était la première donnée depuis la libération et tout fait espérer qu'elle sera suivie de beaucoup d'autres.

LOMME

LA QUESTION DES TRAMWAYS

Remise en état de la voie et reprise de l'exploitation jusqu'au Calvaire de Lomme

Dans sa séance du 9 octobre 1920, le Conseil municipal de Lomme a émis le vœu suivant :

« Que la Compagnie des tramways remette en état la voie qui va de la barrière à la limite de Lomme, en raison des nombreux accidents qui s'y produisent et que la ligne A soit prolongée jusqu'à l'ancien terminus du car I ».

Ce vœu communiqué à la Compagnie des tramways a donné lieu de sa part aux observations qui suivent :

1. « Nous sommes tout disposés à donner satisfaction au vœu exprimé par la Municipalité de Lomme, en ce qui concerne la réfection du pavage de notre voie entre le P. N. et le terminus de la ligne. Ce travail devant être, en presque totalité, exécuté au titre « Relevage de voie-Reconstitution », nous demandons de vouloir bien nous autoriser à l'exécuter aussitôt que possible.

2. « Pour ce qui est de la remise en exploitation de ce tronçon de ligne, celle-ci est, comme vous le savez, subordonnée au rétablissement des traversées des voies de la Compagnie du chemin de fer du Nord. Nous vous communiquons ci-joint une copie de la lettre que nous avons adressée récemment à la Compagnie du Nord à ce sujet ; nous pensons qu'elle suffira à vous faire connaître l'état actuel de la question. »

L'autorisation sollicitée par la Compagnie des tramways, en ce qui concerne la remise en état de la voie ferrée et du pavage, dans la zone dont elle assume la charge d'entretien en exécution du cahier des charges de la concession, lui a été accordée.

La première partie du vœu du Conseil municipal de Lomme recevra donc satisfaction à brève échéance.

En ce qui touche le 2e point : rétablissement du service des tramways jusqu'au Calvaire de Lomme, la solution est subordonnée, en outre, au rétablissement de la traversée spéciale et des appareils de protection accessoires du P. N. de la ligne de St-André à Haubourdin.

La Compagnie des tramways a demandé à la Compagnie du Nord le rétablissement de cette traversée, et cette dernière lui a soumis le devis des dépenses à approuver suivant l'usage, avant tout commencement d'exécution des travaux.

Ce devis comportant le coût de l'appareil de traversée, la Compagnie des tramways l'a retourné pour rectification à la Compagnie du Nord, cette dépense devra être supportée par cette dernière Compagnie, aux termes des accords intervenus lors de la construction du chemin de fer d'Haubourdin à St-André.

Un devis rectificatif a été établi par la Compagnie du Nord, mais il comporte de nouvelles dépenses que la Compagnie des tramways trouve excessives et pour lesquelles elle a demandé des explications à la Compagnie du Nord.

Le dossier est actuellement soumis à l'examen du service central à Paris.

Nous avons demandé à M. l'Ingénieur de la voie de la Compagnie du Nord, à Lille, de rappeler l'urgence des travaux de remise en état du P. N. de Lomme.

En résumé, nous sommes d'avis qu'il y a lieu de faire connaître au Conseil municipal de Lomme que la première partie du vœu émis dans sa séance du 9 octobre 1920, recevra satisfaction dans un prochain avenir, et que le service du contrôle fera toutes démarches utiles pour hâter le rétablissement par les soins de la Compagnie du Nord, de la traversée spéciale et des dispositifs de sécurité existants avant la guerre au P. N. du chemin de fer d'Haubourdin à St-André.

HAUBOURDIN

ACCIDENTS DE TRAVAIL. — Edmond Lepezel, demeurant 2, cité Castel, à Haubourdin, travaillé pour la Société des Ciments et chaux d'Haubourdin, en qualité de conducteur de locomotive. En faisant une manœuvre de wagonnets le 16 décembre, Lepezel fut pris si malheureusement qu'il eût le pied droit écrasé. L'amputation de la moitié de la phalangette du pouce fut jugée nécessaire. Il porte de plus une fracture du 4e métatarsien, blessures qui l'obligeront à se soigner pendant six à huit semaines.

— Debock Albert, 14, cité Potié, à Haubourdin, travaille dans le même établissement. Etant perché sur une échelle le 17 décembre, il tomba sur le sol et se fit des contusions multiples à la région dorso-lombaire du genou droit et bras gauche. Debock devra se reposer pendant 10 jours.

SECLIN

ENCORE UN DETONATEUR !

Un entrepreneur de plomberie, M. Debrive, demeurant rue Carnot, essayait samedi à midi de démonter un détonateur, lorsque l'engin faisant explosion le blessa grièvement aux mains et à la figure.

Le malheureux a été transporté à l'hôpital. Son état est considéré comme grave. On craint qu'il ne perde l'usage de la vue.

HOUPLINES

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal s'est réuni mercredi dernier 15 décembre, à 7 heures du soir, à la Mairie, sous la présidence de M. Decocq, Maire.

Dénombrement de la population en 1921. — M. le Maire donne lecture au Conseil d'une circulaire de M. le Préfet, relative au recensement de la population en 1921.

Le Conseil proteste énergiquement contre la décision ministérielle de surcoiter les communes qui ont été complètement détruites, comme Houplines. Il n'en suivra que le recensement sera faussé, au point de vue des habitants domiciliés à Houplines puisque notre population actuelle est composée en partie d'étrangers à la commune : Belges, Italiens, Portugais etc. D'autre part, comme ces derniers habitent des caves et des abris situés sur l'ancien front, le recenseur ne pourra accomplir convenablement sa mission.

Divers. — MM. Dheygère et Lefèvre sont délégués pour la révision des listes électorales pour 1921.

— M. Marcel Barcq, mutilé de guerre, est nommé porteur de dépêches. Il recevra un traitement annuel de 365 fr.

— M. le commissaire demande le remboursement de ses frais de bureau. — Accepté.

— Une augmentation de salaire sera accordée à la femme de service des Ecoles du Bourg, et à la dame chargée du nettoyage des bureaux de la Mairie.

— L'Association des Anciens Elèves demande au Conseil que le reliquat d'une somme de 215 fr., provenant de la Caisse des Ecoles, lui soit accordé. — Accepté.

— Un marché sera passé avec M. Fouraier, de Paris, pour la livraison du matériel d'incendie.

— M. le Maire donne au Conseil lecture de différents circulaires se rapportant à la police d'Etat. — Avis défavorable à cette institution est donné par le Conseil.

— Un supplément à l'indemnité de chauffage sera accordé à la directrice des Ecoles de filles de la Route.

— Les instituteurs recevront leurs étrennes, comme les années précédentes.

— Une subvention spéciale sera accordée au Ski-Club-Houplinois pour achat ou entretien d'une bicyclette.

— Une demande de vélos présentée par le jeune Pottier Gaston, pour continuation d'études, reçoit un avis favorable.

Assistance. — Le Conseil se réunit en Comité secret pour examen des demandes d'assistance qui lui sont soumises par la Commission.

ALLOCATIONS AUX RÉFUGIÉS. — Les allocations de la 28e période du 21 octobre au 24 novembre 1920 seront payées mardi 21 décembre, dans l'ordre suivant :

A 8 h. 30, de 1 à 210 ; à 9 h. 30, de 215 à 301 ; à 10 h. 30, de 302 à 542 ; à 11 h. 30, de 543 à 692 ; à 2 h. du soir, de 694 à 712. Secours de rentrée des numéros 656 à 712.

Prière de se conformer à ce présent avis.

La Collection de Guerre de L'ILLUSTRATION
EN DIX VOLUMES RELIÉS ET PAYABLE EN 21 MOIS

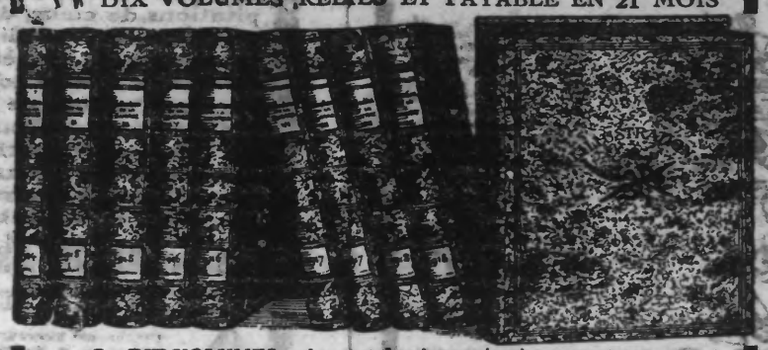

Ces DIX VOLUMES embrassent les cinq années de guerre et comprennent 6.500 pages de texte et gravures, parmi lesquelles 11.451 illustrations, dont 495 en couleurs, 795 portraits, 1.059 cartes et plans.

PRIX pour la France : { 500 francs payables comptant / ou 550 francs payables en 21 mois. } Livraison immédiate. Port et Emballage gratuits.

BULLETIN à adresser à *L'Illustration*, 13, rue Saint-Georges, Paris (9e).

J'achète à *L'Illustration* la Collection de Guerre en 10 volumes reliés. Je joins à ma demande la somme de 25 francs et payerai le solde, après réception, par versements mensuels de 25 francs sur présentation de quittances, par la poste, jusqu'à complète liquidation de la somme de 550 francs, prix total.

Nom et Prénoms _____ *Fait à* _____ *le* _____

Profession ou Qualité _____ Signature :

Domicile _____

Gare de _____

HAZEBROUCK

LES FETES DE NOËL ET DU JOUR DE L'AN. — Les fêtes de Noël et du Jour de l'An tombant un samedi, la Compagnie du Chemin de Fer du Nord informe les voyageurs que les trains de marche 2252 Dunkerque-Lille et 2253 Lille-Dunkerque, qui devraient avoir lieu les samedis 25 décembre et 1er janvier, ont été avancés d'un jour et seront par conséquent mis en marche les vendredis 24 et 31 décembre, suivant l'horaire habituel ci-après :

2252, départ de Dunkerque 8 h. 44 ; Bergues, 8 h. 54 ; Esquelbecq, 9 h. 06 ; Arnèke, 9 h. 15 ; Cassel, 9 h. 24 ; Hazebrouck, 9 h. 39 ; arrivée à Lille 10 h. 37.

2253, départ de Lille 17 h. 55 ; Hazebrouck, 18 h. 58 ; Cassel, 19 h. 10 ; Arnèke, 19 h. 19 ; Esquelbecq, 19 h. 27 ; Bergues, 19 h. 38 ; arrivée à Dunkerque 19 h. 47.

CONCOURS DE CHEVAUX. — Aujourd'hui lundi, 20 décembre, à 10 h., aura lieu sur la Petite-Place, dite Marché-aux-Chevaux, et place Georges-Degroote, le concours de l'espèce chevaline gros trait, subventionné par l'Office départemental agricole (550 fr) et la ville d'Hazebrouck (950 fr.) Le même jour, dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, se fera la distribution des récompenses aux chefs de culture, anciens serviteurs, vachers, bergers et servantes de ferme de l'arrondissement.

FIANÇAILLES. — Nous sommes heureux d'apprendre les fiançailles de Mlle Thérèse Delbecq, fille de M. Emile Delbecq, conseiller municipal, et de Mme, née Tralage, avec M. Edmond Oudar, d'Aire-sur-la-Lys.

CERCLE SAINT-PAUL. — Grande soirée récréative organisée par nos jeunes gens les 25 et 27 décembre, à 7 heures précises, 7, rue du Clocher, à l'« Holocauste ».

ARRONDISSEMENT D'HAZEBDOUCK

CASSEL

COMICE AGRICOLE. — Le Comice agricole du canton de Cassel avise les ouvriers agricoles du canton que des primes importantes seront données à ceux d'entre eux qui achèteront une maison pour eux et leur famille.

DUNKERQUE

L'ARRESTATION DU CHEF DE GARE

L'enquête ouverte au sujet des détournements de charbon qu'on reproche à M. Leugrand, chef de gare, se poursuit activement, mais le silence le plus absolu est gardé sur la marche de l'instruction.

PLAISIR ET BIENFAISANCE

C'est la devise du Comité des Fêtes de Bienfaisance qui, autant l'hiver que l'été, se multiplie pour la réaliser. C'est ainsi qu'à l'occasion des fêtes de la Noël, il organise un grand bal qui sera donné dans la salle du Palais Jean-Bart, place de la République, le 24 décembre prochain.

UN RAT D'HOTEL. — On a arrêté, sous l'inculpation de nombreux vols commis au préjudice d'hôteliers dunkerquois, un nommé Albert Vanborre, de Marcq-en-Barœul.

La Vie Ouvrière

SYNDICATS

Union Départementale des Syndicats Ouvriers DU NORD

COMMISSION ADMINISTRATIVE

La Commission Administrative de l'Union Départementale des Syndicats Ouvriers du Nord, se réunira le lundi 20 courant, à 10 heures précises au siège.

A l'ordre du jour :

Application des décisions du Congrès.

Examen des vœux et motions déposées au dit Congrès.

Questions diverses.

L'ordre du jour est très chargé et demandera peut être deux journées d'examen. Chaque délégué voudra bien prendre bonne note de ce détail.

Henri LAURIDAN.

:: Convocations ::

AUJOURD'HUI

SYNDICAT DES TAILLEURS ET SIMILAIRES

Lundi 20 décembre, à 6 heures 30, à la Bourse du Travail, réunion extraordinaire des commissions.

Le Secrétaire : M. PORREYE.

MARDI

HABILLEMENT

Mardi, 21 décembre, à 6 heures 30, à la Bourse du Travail, réunion des délégués au Conseil intersyndical.

Le Secrétaire : M. PORREYE.

MUTUALITÉ

SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS LIBRE « L'UNION DE LILLE »

La Commission de la société de secours mutuels de L'Union de Lille, informe les camarades qui désireraient faire partie de la société, que la visite médicale a lieu tous les lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 18 à 19 heures, 1 bis, place Vauban, à Lille, Moulins-Lille.

Cette société, forte de plus de 1.000 membres, donne en cas de maladie 3 fr. de secours par jour et s'occupe en cas d'accident du travail. En cas de décès, à partir de la seizaine payée, la Société accordera des secours supplémentaires en cas de décès.

LA COMMISSION.

Tribune Politique

PARTI SOCIALISTE

COMITE LIEBKNECHT

Camarades,

Pour resserrer plus encore les liens indéfectibles qui sans cesse, doivent nous unir, la Commission des fêtes du Comité vous invite à la grande soirée familiale qu'elle donnera le vendredi 24 décembre 1920, veille de Noël, au « Tivoli Cinéma », rue de Fives, 28.

Cette fête, entièrement gratuite, à laquelle nous comptons vos familles, couronnera les efforts dont nous avons fait preuve depuis la libération de Lille pour relever le rouge drapeau de nos revendications sociales.

Un programme, des mieux composés, précédera la remise du drapeau de notre Comité et une tombola gratuite, dont le principal lot sera le « portrait grandeur naturelle de notre cher disparu : Henri GHESQUIÈRE ».

Les enfants, âgés de moins de 13 ans, profiteront d'une distribution de jouets.

Les portes seront ouvertes à 18 heures 45, de façon à ce que tous soient placés pour le lever du rideau, qui aura lieu à 19 heures 30.

La présente convocation sera exigée à l'entrée, pour faciliter la remise des cartes de jouets aux enfants et empêcher aux éléments étrangers de troubler notre fête intime.

Qu'il soit donc bien entendu que votre famille, seule, peut vous accompagner.

Le numéro porté sur la convocation servira pour le tirage de la tombola du portrait.

Le Secrétaire : D. BATAILLE.

PROGRAMME DU CONCERT DU 24 DECEMBRE.

— Première partie. — 1. M. Vieurr, baryton lillois. — 2. M. Mercier, chanteur patoisant, dans ses œuvres. — 3. La petite Rachel, chanteuse à voix : a) « Paris » ; b) « Berceuse des nuits ». — 4. Simons, comique : a) La petite dame d'en face ; b) Ca n'est plus américain ». — 5. Mlle Raicter, chanteuse réaliste. — 6. M. Léonard, poète patoisant, dans ses œuvres.

« La Croix de guerre d' Thédule », comédie patoise, en un acte, de M. Auguste LABBE, interprétée par les artistes du « Caveau Lillois ».

Deuxième partie. — 1. M. Vieurr, baryton lillois. — 2. Remise du drapeau du Comité : le portrait du citoyen Henri Ghesquière, dessiné par Dupied, sera tiré en tombola. — 3. La petite Rachel : a) Cheminneau chemine ; b) Petite chérie. — 4. Simons, comique : a) Le long de la Deûle ; b) Lille revue. — 5. Mlle Raicter, et M. Gilkinet, duettistes.

« Le Noël des Petits Gueux ».

Mlle Vandercruyssen, lauréat du Conservatoire de Lille, tiendra le piano.

La Commission des Fêtes se réunira au Tivoli, mardi à 7 heures.

Bulletin Commercial

MARCHES DE LA REGION

LA MADELEINE, 17 décembre :

Poulet, 10 et 25 fr. — Poule, 15 et 20 fr. — Canard, 18 fr. — Pigeons, 15 et 20 fr. — Poulette, 20 et 22 fr. — Harengs, 0,25 et 0,30. — Raie, 2,25 la livre. — Pain d'épices, 8,25 la livre. — Pain d'amandes, 6,40 le kilo. — Figues, 4 fr. le kilo. — Mandarines, 1,25 la livre. — Marrons, 1,10 le kilo. — Pommes de terre, 0,35 et 0,40 le kilo — Pommes, 1,10 le kilo. — Carottes et navets, 0,25 le kilo. — Oignons, 0,60 le kilo. — Poireaux, 1 fr. la botte. — Tête de bœuf, 5 fr. — Tête de mouton, 5 fr. — Cœur de bœuf, 2 fr. la livre. — Cœur de veau, 5 fr. la livre. — Foie de bœuf, 5 fr. la livre. — Foie de veau, 6 fr. la livre — Lard du pays, 8 fr. le kilo. — Lingots, 1,70 le kilo. — Choux de Bruxelles, 1,70 le kilo. — Choux, 0,60. — Noix, 5 fr. le kilo. — Sucre en morceaux, 2,10 le kilo. — Cassonnade, 2,20 le kilo. — Café, 9,25 la livre. — Chicorée, 1,30 la livre. — Chocolat, 1,10 le quart. — Nouilles, 2,20 la livre.

ARRAS, 18 décembre :

Marché aux bestiaux assez bien approvisionné : 200 vaches, génisses ou taureaux. Les flamandes fraîches vêlées ou prêtes se vendaient de 3.000 à 4.500 ; quelques vaches sujets à 4.000 ; vente calme. Les deuxièmes catégories, de 2.000 à 3.500 fr. ; vente calme. Les génisses, de 2.500 à 3.500 fr. ; vente calme. Les bêtes à nourrir, suivant âge et qualité, de 4 à 4.75 le kilo vivant ; vente calme.

Le gras de 4.25 à 5 fr. le kilo vivant ; cours ferme.

MAUBEUGE, 18 décembre :

Beurre, 15 à 16 fr. le kilo ; œufs, 0.80 à 1.10 la pièce ; fromage blanc, 0.80 la pinte ; pressé, 1.10 le kilo ; bouleites faites, 0.85 à 1.50 la pièce ; camembert, 2 à 2.75 la boîte ; fromage de Marcilles, 0.65 à 0 fr. la pièce ; pommes de terre 0.60 à 0.80 le kilo ; haricots, 1.25 le litre ; pois ronds, 2.50 le litre ; choux-fleurs, 2.50 à 3 fr. ; choux blancs, 0.80 à 2 fr. la pièce ; choux rouges, 1.25 la pièce ; carottes, 0.40 le kilo ; navets, 0.50 le kilo ; oignons, 1.50 le kilo ; ails, 4.50 le chapelet ; salsifis, 1.25 la botte ; chicorée, 2.30 le kilo ; céleris, 1.25 à 1.50 la pièce ; céleris raves, 1 à 1.25 la pièce ; radis noirs, 0.75 la botte ; salades, endives, scaroles, 0.50 la pièce ; salade de blé, 0.40 à 0.60 la plat, thym, 0.60 la botte ; poules, 16 à 18 fr. la pièce ; poulets, 19 à 22 fr. la pièce ; pigeons, 15 à 16 fr. la couple ; pigeonneaux, 12 à 13 fr. la couple ; grives, 1.50 la pièce ; lièvres, 28 à 30 fr. la pièce ; canards, 14 à 15 fr. la pièce ; oies, 25 à 30 fr. la pièce ; dindons, 30 à 40 fr. la pièce ; lapins, 19 à 18 fr. la pièce ; écrevisses, 14.50 le kilo ; poissons, 4.50 à 5 fr. le kilo ; moules, 1.25 le kilo.

STENAY-DORDIN, 18 décembre :

48 blocs de beurre pesant 960 kilos. Beurre en blocs, les deux kilos, de 32 à 33.50, 128 kilos de beurre en pièce le demi-kilo, de 6 à 8.50. 2.000 œufs [illegible] francs.

CAMBRAI, 18 décembre :

Achats à la culture. — Les 100 kilos : Blé, 100 fr. ; taxe officielle : avoine, 55 à 57 fr. ; escourgeon, 72 à 75 fr. ; orge, 75 à 77 fr.

Fourrages. — Les 1.000 kilos : Paille d'avoine, 35 fr. ; paille de blé, 310 fr. ; luzerne, 1re coupe, 310 à 340 fr. ; 2e coupe, 250 à 300 fr. ; trèfle, 1re coupe, [illegible] fr. ; 2e coupe, [illegible] fr.

Féverolles, 80 à 85 fr. à titre indicatif.

Graines de chicorée, les 100 kilos, 50 à 55 fr.

Ventes à la culture. — Sucrerie, les 100 kilos, [illegible] fr. 50 [illegible].

Fourrages : [illegible] fr. ; arachides, 75 à 85 fr. [illegible].

Nitrate de soude 123 fr. livrable.

Sulfate d'ammoniaque, 150 fr. livrable.

Chronique Financière
DE LA BOURSE DE LILLE

Nos prévisions de vendredi ont été confirmées par la tenue de la Bourse de samedi. La hausse enormale de la veille a amené une chute brusque de toutes les valeurs.

COURRIERES rétrograde de 1.880 à 1.825, BRUAY de 2.474 à 2.375, LENS de 1.395 à 1.386, BETHUNE de 9.500 à 9.200.

Même affaissement aux Pétroles. La FINANCIERE de 915 à 870, SYLVA de 695 à 600, la part SYLVA de 1.900 à 1.660, la part KARPATHES de 7.990 à 7.450, DABROWA de 842 à 801.

Aux Métallurgiques, ACIERIES DE FRANCE de 825 à 815, HENAIN-ANZIN perd un peu de sa belle avance d'hier. MATERIEL DE TRANSPORT garde à peu près son terrain.

En résumé, cette semaine a vu une baisse extrême, puis une hausse exagérée suivie d'un profond fléchissement, le marché en est tout désorienté. Encore une fois, il est prudent d'attendre quelques jours mais beaucoup de valeurs sont à de véritables cours d'achat.

BANQUE ROBERT, fondée en 1868.
Lille, 4, rue Nationale, au 1er étage.
Médaille d'or de l'Exposition Internationale de Lille.

Notre Service de Renseignements

FAUTARD MALGRE MOI E TENNUYE. — 1. Non, le délai expirait le 16 novembre dernier. — 2. Oui (1000 fr. au minimum). Mais vous pouvez solliciter une remise en excipant de votre bonne foi. Le Ministre des finances a donné des instructions pour qu'on accorde très largement ces remises. — 3. Rue de Paris, cour des Bouloires, à Lille.

D. C. N° 13. — Vous avez droit à une réduction en chemin de fer si vous avez au moins trois enfants de moins de 18 ans. Vous devez réclamer à la gare une formule spéciale de demande de carte d'identité pour les membres de votre famille. Si la gare en est dépourvue, écrivez à l'inspecteur principal du chemin de fer, à Arras. La réduction est de 30 % pour les membres des familles de trois enfants de moins de 18 ans, de 40 % pour celles de quatre ; de 50 % pour celles de 5 ; de 60 % pour celles de 6 et de 70 % pour celles de 7 et plus.

UN QUI VEUT DEVANCER L'APPEL DE LA CLASSE 1921. — 1. Au bureau de recrutement. — 2. Dans les mois de janvier et février prochain, vraisemblablement. — 3. En avril 1921, sans doute. — 4. Oui, mais la date ne sera fixée que dans quelque temps. — 5. 1er et 5e génie ; 27e et 22e dragons ; 11e, 12e et 43e régiments d'artillerie de campagne ; 503e régiment de chars de combat ; 20e train des équipages ; 24e section de commis et ouvriers d'administration. — 6. Oui. — 7. Cherbourg, Brest, Lorient, Rochefort, Toulon.

CURE LAXATIVE
tous les 2 ou 3 jours un seul GRAIN de VALS
au repas du soir régularise fonctions digestives.

UN ASSURE QUI OUBLIE 20. — 1. Déposez-la à la Mairie qui possède des formules imprimées. Au cas où la Mairie n'aurait plus d'imprimés, écrivez au préfet, service départemental des retraites ouvrières et paysannes. — 2. Oui en vertu de l'article 1er de ladite loi.

UN QUI ATTEND INCONTINENT POUR ETRE PAYE 44. — Il faut d'abord faire une demande par formule spéciale que vous trouverez à la Mairie ; cette demande sera adressée par la Mairie au dernier régiment auquel vous avez appartenu. Ce n'est que si le corps ne vous donnait pas satisfaction dans un délai rapproché qu'il faudrait adresser une réclamation au Ministre des pensions.

UNE MERE INQUIETE N° 100. — 1. Vous ne pouvez prétendre à la pension de vieillard savant d'avoir atteint l'âge de 70 ans. — 2. Vous pouvez réclamer la médaille de la famille française ; adressez une demande au préfet. — 3. Vous pouvez également demander à participer à la répartition des arrérages de la donation Cognacq (prime de 25.000 francs). Adressez une demande au secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, à Paris.

VIOLETTE DE PARME. — 1. Vous avez droit à une prorogation de 5 ans et 65 jours, attendu qu'il s'agit de locaux à usage professionnel. — 2. Le propriétaire n'est tenu de procéder à réparations que dans la limite des avances qui lui sont consenties au titre des dommages de guerre. Mais, pendant la période durant laquelle la maison ne sera pas remise en état, vous pouvez demander une réduction de loyer à la commission arbitrale.

AU BLOND-FRISE N° 34 R. — *Il n'existe pas de prime de ce genre.*

EMILE et MARIE N° 110. — Ecrivez au préfet pour réclamer la pension prévue par la loi du 24 juin 1919. Mais votre fils paraît avoir été victime de son imprudence. Si ce fait était vérifié il entraînerait le rejet de la demande de pension.

UNE LECTRICE DU « REVEIL » N° 195. — Oui, mais pour la partie intérieure dégradée par l'ennemi, vous pouvez réclamer une indemnité au titre des dommages de guerre. Il s'agit là, non pas de réparations à l'immeuble, mais de travaux de nettoyage et d'assainissement dont vous êtes fondée à réclamer le remboursement.

CELA LUI REVIENT DOUBLE ZERO. — 1. Ce n'est jamais un droit. L'allocation militaire n'était attribuée qu'aux familles nécessiteuses dont le soutien était sous les drapeaux. — 2. Non, mais votre mère pourrait être contrainte à rouverer dans les caisses de l'Etat les sommes perçues indûment.

MA SALIERE EST CASSEE N° 100. — Vous ne pouvez prétendre à l'allocation d'ascendant, votre fils existant toujours. Ce dernier bénéficie certainement d'une pension dont les arrérages servent à payer les frais de son internement.

M. L. D. N° 1700. — 1. Oui, dans la limite où votre mère avait qualité pour prendre des engagements en votre nom. S'il y avait litige sur ce point, il faudrait voir le juge de paix. — 2. Non.

R. N. 128. — Ce retard nous paraît anormal : adressez une réclamation au directeur général de la caisse des dépôts et consignations, 56, rue de Lille, à Paris.

NENETTE et RINTINTIN N° 25. — Vous pouvez demander à être exproprié en totalité, en raison de l'exiguïté du terrain qu'on vous abandonne. Dans ce cas, vous pourriez rebâtir ailleurs ; vous toucheriez une indemnité d'expropriation représentant la valeur du terrain entier et de ce qui reste de la construction ; d'autre part, il vous serait alloué une indemnité de dommages de guerre représentant la perte subie à la suite du bombardement, et les frais supplémentaires.

C. L. N° 42. UNE MERE DE FAMILLE NOMBREUSE. — Non, vous n'avez droit au rappel que depuis le 1er avril 1919.

ACHAT au MAXIMUM
de tous TITRES et VALEURS
BONS de la DÉFENSE NATIONALE
— Paiement comptant —
BANQUE 5, RUE CAMBON, PARIS (1er étage)
— ON PEUT TRAITER PAR CORRESPONDANCE —

UN VENDU DE LA CLAS